

MAR 3 - 1980



NATIONS UNIES

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALECONSEIL
DE SÉCURITÉDistr.
GÉNÉRALEA/34/705
S/1363520 novembre 1979
FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente-quatrième session
Points 25 et 112 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

MESURES VISANT À PRÉVENIR LE TERRORISME

INTERNATIONAL QUI MET EN DANGER OU
ANEANTIT D'INNOCENTES VIES HUMAINES, OU
COMPROMET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES,
ET ÉTUDE DES CAUSES SOUS-JACENTES DES
FORMES DE TERRORISME ET D'ACTES DE
VIOLENCE QUI ONT LEUR ORIGINE DANS LA
MISÈRE, LES DECEPTIONS, LES GRIEFS ET
LE DÉSÈSPOIR ET QUI POUSSENT CERTAINES
PERSONNES À SACRIFIER DES VIES HUMAINES,
Y COMPRIS LA LEUR, POUR TENTER D'APPORTER
DES CHANGEMENTS RADICAUXCONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-quatrième année

Lettre en date du 20 novembre 1979, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Suite à ma lettre du 13 novembre 1979 (A/34/681-S/13625), je souhaite appeler votre attention sur le fait que l'organisation terroriste OLP s'est encore livrée à de nouvelles tentatives pour massacrer aveuglément des civils israéliens :

I

Le 18 novembre 1979 en fin de soirée, un patrouilleur de la marine israélienne a découvert un petit canot pneumatique au large de la côte méditerranéenne au niveau du village d'Achziv, situé dans le nord d'Israël, à 5 km environ au sud de la frontière libanaise. Le canot sur lequel avaient embarqué quatre criminels de l'OLP, venait de la région de Tyr au Liban.

Une fois le canot pneumatique repéré, ses occupants furent sommés de donner leur identité. Il s'en suivit un échange de coups de feu, le canot se renversa, deux terroristes furent tués et deux furent repêchés et appréhendés.

Selon des dépêches d'agence, l'OLP a revendiqué la responsabilité de cette opération terroriste.

Cet attentat manqué, qui aurait pu avoir de graves conséquences, doit être replacé dans la perspective d'une série d'incidents semblables.

Le 22 avril 1979, une attaque par mer organisée par des criminels de l'OLP s'était soldée par des pertes en vies humaines. Cette fois-là, quatre terroristes de l'OLP avaient réussi à accoster avec un canot pneumatique à Nahariya et, au cours de l'accrochage qui avait suivi, quatre civils israéliens, y compris deux petites filles, deux soeurs âgées respectivement de deux et quatre ans, devaient trouver la mort, deux autres civils étant blessés (voir ma lettre du 22 avril 1979 distribuée sous la cote A/34/207-S/13264).

Il y a également lieu de rappeler que la marine israélienne avait déjoué des tentatives d'attaque par mer analogues, organisées par l'OLP depuis le Liban, au début d'avril de cette année, ainsi que le 4 juin 1979 et dans la nuit du 17 au 18 août 1979 (voir mes lettres des 22 avril 1979, 5 juin 1979 et 20 août 1979, diffusées sous les cotes A/34/207-S/13264; A/34/298-S/13376; et A/34/429-S/13508).

II

Dans la matinée du 19 novembre 1979, à l'heure de pointe, deux bombes ont explosé dans des autobus publics à Jérusalem, blessant plusieurs passants innocents et causant des dégâts matériels.

Dans le premier cas, le dispositif a heureusement été repéré à temps pour permettre d'évacuer l'autobus, qui se dirigeait vers le centre de la ville, et de prévenir ainsi providentiellement une grande tragédie. Néanmoins, le chauffeur de l'autobus et deux policiers ont été blessés et des magasins avoisinants considérablement endommagés.

Dans le second cas, qui s'est produit peu après, un engin a explosé dans un autobus vide garé dans un quartier résidentiel de Jérusalem. Huit personnes, dont deux enfants, ont été blessées et l'autobus a été sérieusement endommagé.

Comme à son habitude, l'OLP terroriste a immédiatement clamé qu'elle revendiquait la responsabilité de ces deux attentats sur les ondes de sa station de radio au Liban.

L'OLP étant un instrument docile aux mains des Etats arabes qui sont opposés au processus de paix au Moyen-Orient, il est clair que les tout récents incidents décrits dans cette lettre ont été fomentés dans l'espoir de perturber les négociations en cours au Moyen-Orient.

Etant donné la nature et les objectifs véritables de l'OLP terroriste, il est du devoir du Gouvernement israélien, comme je l'ai indiqué dans des lettres précédentes, de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la vie et la sécurité de ses citoyens.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 25 et 112 de l'ordre du jour, ainsi que du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Yehuda Z. BLUM